



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BUTS DE KAYAK POLO

PREAMBULE

Les buts de kayak-polo sont la propriété du Comité Régional de canoë kayak de Lorraine. Leur utilisation première est affectée au pôle espoir de Nancy. Toutefois ils pourront être mis à disposition :

- des clubs (à jour de leur cotisation au C.R.)
- des comités départementaux (à jour du versement de la participation PDRN)
- des stages de formation de cadres
- de l'ETR
- autres (sur décision du bureau)

ARTICLE I

- Faire une demande: écrite au moins quinze jours avant son utilisation auprès du Comité Régional.
- Verser une caution de 900 € et signer la convention de prêt.
- Le transport A et R est à la charge de l'emprunteur.
- Les buts et notamment les flotteurs devront être rendu propre .
- Un état des lieux sera effectué avant et au retour du prêt.

ARTICLE II

Je soussigné Nom Prénom
Club.....
Comité Départemental
Stage formation de cadres
Stage ETR

N° de licence :demande à utiliser les buts de kayak-polo du
.....au..... Et m'engage à me conformer aux
recommandations et
instructions citées ci-dessus.

En cas de non respect de l'ensemble des consignes et de dégradations je
m'engage à payer l'ensemble des détériorations occasionnées lors du prêt.

ARTICLE III

La présente convention sera signée par un membre du bureau (décision du
25/02/2003) et par la personne accréditée pour le prêt du bateau. Sa signature devra
être précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait le

A.....

Signature Représentant
Comité Régional,
Nom :
Prénom :

Signature de l'emprunteur,
Nom :
Prénom :